ÉLÉCTIONS CSE ORPEA

9-14 MARS 2023

ENSEMBLE AVEC L'UNSA

Le rôle des élu•e•s CSE

Élus au CSE regional pour 4 ans, les représentants du personnel titulaires et suppléants des 10 CSE régionaux Orpea bénéficient du statut de salarié protégé contre le licenciement, y compris lors d'une procédure de sauvegarde.

Ils disposent de 24 heures mensuelles de mandat syndical partageables avec leur suppléant, pour exercer leur rôle.
Ils se réunissent mensuellement dans la région pour traiter les questions relatives au travail dans les résidences et l'entreprise Orpea.

Les élus disposent d'un droit d'alerte et de surveillance concernant l'application des règles du droit du travail.

- Les élus assurent l'expression collective des salariés, dans l'organisation du travail, la formation professionnelle, les plannings etc...
- Les élus procèdent à des inspections dans les résidences concernant, la santé, la sécurité, les conditions de travail, les accidents et les maladies professionnelles, le harcèlement moral et sexuel.
- Ils assurent la gestion des activités sociales et culturelles des salariés (spectacles, sport, culture, cinéma, parc de loisirs, locations de vacances, soutien scolaire, évènements familiaux, ...)

Motivé•e par un syndicalisme de négociation et de résultats, indépendant de la direction et des partis politiques

L'UNSA vous forme, vous accompagne, vous conseille, vous soutient et garantit vos droits

Pourquoi pas vous ?

CANDIDATEZ AVANT LE
19 février

www.unsa-sams.com
06.08.16.10.71